



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général

RETRAITE DES PH - LE SNPHAR-E EXIGE L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA PENIBILITE DU TRAVAIL DE NUIT

Alors que la France est engagée dans une réforme globale des retraites, **le SNPHAR-E et les praticiens hospitaliers demandent vainement depuis plusieurs mois l'ouverture urgente de négociations sur l'avenir de leurs retraites**, déjà amputées de 30 % depuis l'automne 2008. Aucune des mesures compensatoires promises alors n'est encore parue au Journal Officiel malgré les promesses !

Parallèlement, dans son document d'orientation sur la réforme en cours des retraites, le gouvernement fait état de sa volonté : « de reconnaître la pénibilité des actifs qui, à la suite de l'exercice durable d'une activité les exposant à une pénibilité physique reconnue, sont confrontés à des situations d'usure physique professionnelle ».

Nous estimons vital de prendre part dès maintenant au débat, pour les travailleurs de nuit que sont les médecins de la permanence des soins. L'âge **moyen** actuel de départ à la retraite des Praticiens Hospitaliers est de 63,8 ans. **Les médecins participant à la permanence des soins cumulent des facteurs reconnus et validés de pénibilité** : travail de nuit, exposition au stress, horaires alternants et atypiques, durée hebdomadaire de travail dépassant la limite légale européenne de 48 heures. Selon les statistiques et études scientifiques, ces critères retentissent sur notre santé, notre espérance de vie et notre qualité de vie après la retraite. En 40 ans de carrière, un PH engagé dans la permanence des soins travaille au minimum 1500 à 2000 nuits. Actuellement gommée, cette pénibilité est pourtant irréductible, car nécessaire au service public, et elle est facilement objectivable. Elle doit donc être reconnue et compensée par des mesures à la fois collectives et individualisées. **Notre plateforme est depuis de nombreux mois entre les mains du Ministère : 160 trimestres maximum de cotisation et le maintien d'un taux de remplacement similaire au taux actuel (60 % du dernier revenu d'activité), l'instauration d'un « curriculum laboris » (relevé individuel rétrospectif et prospectif d'exposition à la pénibilité tenant compte du nombre de gardes et d'astreintes dans une carrière), l'utilisation de jours du CET valorisés dans la retraite, l'aménagement des fins de carrières et un suivi actif en médecine du travail.**

Or, à ce jour, nous attendons toujours d'être reçu par le Ministère... Faudra-t-il occuper une gare ou un musée pour que les portes du dialogue s'ouvrent enfin ?

- 1- Le SNPHAR-E demande à tous les praticiens hospitaliers de se constituer d'ores et déjà un « curriculum laboris » auprès de leurs administrations.**
- 2- Le SNPHAR-E interpelle Madame la Ministre de la Santé, ainsi que celui du Travail et exige l'entame immédiate d'un cycle de négociations sur l'avenir de nos retraites et la prise en compte de la pénibilité de nos métiers.**
- 3- Sans quoi le SNPHAR-E menace d'un mouvement national d'envergure dans les mois à venir.**

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 06 88 07 33 14
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique
Hôpital de la Timone Enfants
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille
tél. 06 62 00 60 11
tél. 04 91 38 68 47
✉ bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes
44093 Nantes Cedex 1
tél. 06 86 87 62 76
tél. 02 40 16 53 04
✉ yves.rebufat@snphar.fr